

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente septembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNÉ

Monsieur Michel BUXERAUD donne pouvoir à Monsieur Daniel BOSSE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention à l'agence de l'eau Seine-Normandie

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour présenter un dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie en 2016. Il s'agit de solliciter une aide financière, au titre du 10^{ème} programme, pour réaliser une opération concourant à la réduction jusqu'à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires sur la commune, par l'acquisition de matériel alternatif.

Le coût de l'achat du matériel (brosse de désherbage et désherbeur mécanique) s'élève à 6 190€ H. T., soit 7 428€ T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention avec le CIG pour le remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec le CIG relative au remboursement par la commune de la rémunération des médecins agréés du comité médical et de la commission de réforme, à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Convention Amon-Ecole avec l'Education nationale

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec l'éducation Nationale pour permettre la sécurisation des accès Internet des élèves.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser au nom de la commune à contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'île de France, pour un an et un montant de 150 000€. Il s'agit d'un renouvellement, sachant que cet argent n'a pas été utilisé en 2016. Une ligne de trésorerie n'étant pas un emprunt, mais simplement une souplesse pour honorer nos factures, quand on a budgété mais qu'il manque de la trésorerie.

Index Euribor 1 mois + 1,40%, Euribor flooré à 0,00% - 300€ de frais de dossier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

Tour de table :

Au vu de la polémique et la levée de boucliers suscitées par l'installation des compteurs électriques communicants LINKY, Monsieur le maire demande aux conseillers de se documenter pour la prochaine séance afin que le conseil municipal puisse déterminer une position.

Monsieur Daniel BOSSE rappelle que le samedi 1er octobre aura lieu la matinée « nature propre », à Grignon.

Monsieur Jason REGNIER dit avoir été interpellé par l'AGROPARISTECH qui ne reçoit pas le TGV ou TGI.

Monsieur le maire précise que 12 exemplaires sont remis à la loge d'accueil.

Madame Hélène CÔME demande ce qu'il se passe avec IMAGIN'R.

Monsieur le maire dit que nous avons rencontré un problème technique entre l'agence IMAGIN'R et la commune sur le contrat de Tiers Payants, depuis que le département des Yvelines a supprimé sa subvention aux lycéens. Cela a créé des modifications de contrats qu'IMAGIN'R a bien du mal à gérer.

Apparemment, les dossiers seraient « débloqués » depuis jeudi 29 septembre 2016 et les familles peuvent désormais procéder au renouvellement du passe navigo.

Madame Sandrine JOURNÉ souhaite que les problèmes de circulation à Grignon soient pris en compte, notamment rue des Templiers et demande à ce que le panneau signalant le sens interdit (sauf riverains) soit délogé.

Le ralentisseur existant pourrait aussi être surélevé, afin de ralentir la circulation.

Madame Laurence VAUVERT annonce qu'un exercice PPMS (plan particulier de mise en sécurité) sera organisé dans les 2 écoles, le lundi 3 octobre 2016. Le thème de cet exercice sera une alerte anti-intrusion.

Elle propose également d'organiser les séances de conseil municipal à l'aide d'un vidéoprojecteur qui remplacerait la préparation des dossiers « papier » aux conseillers.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande où en est le dispositif REZOPOUCE.

Monsieur le maire dit que tout est prêt sur la commune. 3 arrêts ont été déterminés, situés :

- au calvaire à Thiverval
- au lavoir à Grignon
- au rond-point de la Ferme Expérimentale

Les inscriptions, gratuites, peuvent être effectuées directement sur le site Internet www.rezopouce.fr ou en mairie.

De l'avis général, cette idée rencontre peu de succès sur notre village.

Monsieur Didier BRILLANT précise que le local à poubelles de la Cour des miracles est une véritable déchetterie, tout comme dans la rue des Templiers et la Côte à Soulas.

Monsieur le maire dit qu'un rappel va être fait dans ce secteur.

Madame Nadine GOHARD propose à l'ensemble des élus de réfléchir au bilan des actions réalisées au cours de ce début de mandat et de définir les perspectives à venir.

En fonction des disponibilités des membres du conseil, il est proposé une réunion d'élus, le :

VENDREDI 28 OCTOBRE 2016, à 19h30, en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.
Prochaine séance prévue le **vendredi 18 novembre 2016**.